

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 juin 2025

Présidence : Carmelo MILINTENDA, maire

Secrétaire de séance : Katia MULLER, secrétaire générale de mairie

Présents : Christian ROLLER, Jean-Luc MORGEN, Guillaume KLEINMANN, Peter SCHWEIZER, Yannick SCHWEIZER, David UEBERSCHLAG.

Absent excusé : Maryline MESSINA-KLEIN, Béatrice RITTER.

Procuration : de Nicolas ESCALIN Christian ROLLER.

Quorum atteint : 07 présents

Date de convocation : 20/06/2025

Début de séance : 19H00

Monsieur le maire Carmelo MILINTENDA ouvre la séance.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
3. Rapport des responsables de commissions
 - A. Monsieur l'adjoint Christian ROLLER
 - B. Monsieur l'adjoint Jean-Luc MORGEN
4. Rapport du maire
5. Rapport des délégués auprès de Saint-Louis Agglomération
6. Avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : changement d'opérateur
7. Subventions
8. Activation du plan communal de sauvegarde (PCS) et mise à jour du document d'information sur les risques majeurs (DICRIM)
9. Tour de table

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Katia MULLER est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal précédente est approuvé.

3. Rapport des responsables de commission

A. Exposé de Monsieur l'adjoint Christian ROLLER

Sécurité routière

Le carrefour de la rue de Benken a été temporairement modifié pour expérimentation d'une signalétique au sol devant permettre de davantage sécuriser le croisement. Les retours des usagers sont positifs. Les plots mis en place sont installés provisoirement mais l'opportunité de leur intégration dans le projet définitif en complément de la nouvelle signalétique au sol est soulevée. M. KLEINMANN relate que la directrice de l'école et les parents des écoliers saluent l'initiative de la commune.

Voirie et réseaux divers

Des traces de liquide, probablement de l'huile, ont été repérées le 18 juin dernier sur la voirie. La trainée démarre au niveau d'un champ proche de la frontière suisse d'Oberwil et mène à la

route dans le village. Les sapeurs-pompiers de Saint-Louis ont été alertés dès que l'information est parvenue à la mairie et sont intervenus pour tenter de résorber la pollution.

Aménagement du cimetière

La commission a reçu un professionnel dans le cadre de l'aménagement du cimetière ; les besoins et les options qui s'offrent à la commune sont à présent définis. Des offres pour les équipements seront établies en fonction des choix que fera la commission avant fin juillet.

B. Exposé de Monsieur l'adjoint Jean-Luc MORGEN

Technique

Monsieur l'adjoint remercie les conseillers qui l'ont remplacé durant ses congés pour assurer les tâches quotidiennes, notamment l'arrosage des fleurs.

Il revient sur le carrefour au niveau de la rue de Benken. Il estime que le marquage tel qu'il est expérimenté oblige à réduire sa vitesse et à être vigilant dans le tournant. Le stop implanté en sortie de la rue de Benken à la confluence avec les rues Principale et de Hagenthal n'est quant à lui pas respecté par tous les usagers.

4. Rapport du maire

Affaires scolaires :

- Mme Béatrice RITTER a représenté le maire lors du dernier conseil d'école. À ce jour, 42 élèves sont inscrits pour la rentrée de septembre, 20 en maternelle et 22 en élémentaire. Quelques doléances ont été recensées concernant la maintenance des locaux. Il a par ailleurs été convenu qu'un baudrier de sécurité sera fourni par la commune à chaque enfant à la rentrée pour être porté sur le trajet domicile – école. Ce baudrier suivra l'écolier durant tout le cycle primaire et son remplacement relèvera de la responsabilité des parents.
- Monsieur le maire informe que l'aide maternelle a posé sa démission à effet du 1^{er} septembre 2025. La procédure de recrutement en vue de son remplacement a été lancée.

Suivi de la progression du scarabée japonais : dans le cadre des mesures en vigueur pour empêcher la progression du scarabée japonais, les déchets verts ne peuvent pas quitter la commune entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, obligeant Saint-Louis agglomération à procéder au broyage sur le site avant enlèvement.

Bal tricolore : Monsieur le maire signale que les propriétaires du terrain sur lequel s'opérait le traditionnel tir du feu d'artifice à l'occasion du bal tricolore des sapeurs-pompiers ne souhaitent plus le mettre à disposition des organisateurs ; de plus, les risques d'incendie sont grandissants et rappelés par un arrêté préfectoral permanent de décembre 2023. Deux raisons qui conduisent les organisateurs à proposer à la population une animation encore tenue secrète pour ménager l'effet de surprise.

Éclairage public : Monsieur le maire informe que la partie du réseau de l'éclairage public dépendant du coffret de la rue de Hagenthal est toujours en panne. En-dehors du fait que l'origine du problème est à traiter, la commune doit systématiquement faire appel à Priméo pour réenclencher le réseau car elle n'a pas d'accès direct au coffret situé à l'intérieur de l'armoire électrique. Le devis pour externaliser ce coffret s'élève à 5043 € HT.

M. ROLLER estime d'une part que ce prix est surévalué par rapport aux travaux à effectuer et d'autre part que le réenclenchement aurait dû intervenir depuis plusieurs semaines déjà, rappelant que durant le conseil municipal de mai dernier, le maire l'avait dessaisi du dossier prétendant pouvoir faire intervenir Priméo dès le lendemain.

Monsieur le maire rétorque qu'il a pris les choses en main uniquement du fait que son adjoint s'était montré passif, ce que Monsieur ROLLER conteste.

Bâtiments de l'ancien site mairie-écoles-périscolaire de la rue d'Oberwil : Monsieur le maire présente les études préliminaires établies par l'architecte MUNCK dans l'hypothèse d'une transformation des locaux en logements :

- 3 dans la bâtisse mairie-école pour environ 620 000 € TTC de travaux ;
- 3 dans la bâtisse de l'école maternelle pour environ 520 000 € TTC de travaux ;
- 1 dans le local du préau « périscolaire » pour environ 235 000 € TTC de travaux.

Les conseillers ont l'impression que les coûts de ces trois opérations sont sous-estimés.

5. Rapport des délégués auprès de Saint-Louis Agglomération

Monsieur le maire relate :

• **Eau du robinet et PFAS :** Saint-Louis Agglomération a fourni un communiqué suite aux interrogations soulevées lors du dernier conseil municipal :

- à la question du choix de connecter le réseau de NEUWILLER avec celui de Buschwiller plutôt qu'avec des communes voisines, SLA répond que la capacité de la ressource en eau en provenance de Hagenthal-le-Bas ou Leymen n'est pas suffisante pour combler à la fois leurs propres besoins et ceux de la commune de Neuwiller ; de plus, la forte proportion de fer dans ces 2 sources apporterait de nouveaux désagréments. En outre, le dimensionnement de l'interconnexion Neuwiller-Buschwiller a été pensé pour couvrir les unités de distribution de Hagenthal-le-Bas et de Leymen en cas de besoin.

- à la question portant sur la problématique des PFAS au moment de l'interconnexion, SLA répond qu'elle ignorait la présence de ces polluants dans l'eau au moment des études (en 2021) et des travaux de liaison des réseaux de Neuwiller et de Buschwiller (en 2022 et 2023). L'agglomération a été informée de la présence de PFAS dans l'eau potable après les campagnes exploratoires diligentées par l'ARS au cours de l'année 2023.

• **Déchetterie :** à partir d'octobre 2025, un badge sera nécessaire pour pénétrer dans les déchetteries du territoire de l'agglomération.

• **Subvention :** une aide de 5533 € est attribuée par SLA pour soutenir les travaux de mise aux normes électriques du pôle civique, soit 50% des coûts totaux HT.

• **Assainissement rue des Tilleuls :** pour l'heure, Saint-Louis agglomération n'a pas programmé la réalisation de l'assainissement dans la rue des Tilleuls.

6. Avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : changement d'opérateur

Délibération n° 20250630-01

Vu le code général des collectivités territoriales

Monsieur le maire rappelle que la commune utilise le dispositif de télétransmission des actes administratifs édité par la société DOCAPOST. Il propose de changer d'opérateur en employant la solution de Berger-Levrault.

Vu la délibération du 18 juin 2007 approuvant la convention avec la préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

Considérant qu'un changement d'opérateur de transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité nécessite en ce sens une modification de la convention @CTES conclue avec la préfecture du Haut-Rhin ;

Vote :

Abstention		0
Favorable	Carmelo Milintenda, Christian Roller, Jean-Luc Morgen, Nicolas Escalin, Guillaume Kleinmann, Peter Schweizer, Yannick Schweizer, David Ueberschlag.	8
Non favorable	-	0

Le conseil municipal, après délibération, par 8 voix « pour » :

- décide de changer de tiers de transmission des actes soumis au contrôle de légalité et donne son accord pour que la collectivité accède aux services de Berger-Levrault ;
- autorise Monsieur le maire à signer l'avenant à la convention @CTES pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Haut-Rhin ;
- autorise Monsieur le maire à signer tout document y afférent.

7. Subventions

- **Décision modificative du budget primitif 2025 pour attribution d'une subvention de fonctionnement à la structure périscolaire La Cigale**
Délibération n°20250630-02

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du 3 février 2025 attribuant une subvention de 6000 € au périscolaire ;

Vu le budget primitif 2025 adopté le 10 mars 2025,

Considérant que l'aide octroyée par la commune en février 2025 s'avère insuffisante pour que la structure associative parvienne à supporter toutes les dépenses du second semestre de l'année, la structure associative du périscolaire La Cigale nécessite une nouvelle aide communale.

Monsieur le maire expose les mesures déjà prises par l'association afin de rationaliser les coûts de fonctionnement et propose l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement de 4500 €.

Vote :

Abstention		0
Favorable	Carmelo Milintenda, Christian Roller, Jean-Luc Morgen, Nicolas Escalin, Guillaume Kleinmann, Peter Schweizer, Yannick Schweizer, David Ueberschlag.	8
Non favorable	-	0

Le conseil municipal, après délibération, par 8 voix « pour » :

- Décide l'attribution d'une subvention de 4500 € au périscolaire La Cigale ;
- Adopte la décision modificative du budget primitif 2025 comme suit :

En section dépenses : Au compte 62268 : - 4 500 €	En section dépenses : Au compte 65748 : + 4 500 €
TOTAL - 4 500 €	TOTAL 4 500 €

- **39^{ème} journée européenne de randonnée populaire**

Monsieur le maire a pris connaissance d'une demande de subvention envoyée par l'association les marcheurs Hagenthal à SLA dans le cadre d'une marche populaire qui sera organisée les 17 et 18 octobre 2026. Le parcours traversera Neuwiller.

Monsieur le maire demande si le conseil municipal souhaite octroyer une subvention à cette association. Les conseillers sont partagés et préfèrent reporter la question.

8. Activation du plan communal de sauvegarde et mise à jour du document d'information sur les risques majeurs

Délibération n°20250630-03

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2212-2 et L.2212-4 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, article L.731-8 relatif au Plan Communal de Sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde ;

Vu le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au Plan Communal et Intercommunal de Sauvegarde et modifiant le code de la Sauvegarde intérieure ;

Vu le décret n°2022-1532 du 8 décembre 2022 relatif aux modalités d'organisation des exercices des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde ;

Vu le projet de Plan Communal de Sauvegarde de NEUWILLER ;

Considérant que la commune de NEUWILLER est susceptible d'être exposée à des risques particuliers de sécurité civile ;

Considérant qu'il appartient au maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes les mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des événements graves et susceptibles de se produire à Neuwiller ;

Le maire soumet au conseil municipal le projet du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ainsi que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) mis à jour.

Le PCS est un document opérationnel qui définit l'organisation et la mise en œuvre des moyens (humains et matériels) prévues par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques majeurs connus. Le maire met en œuvre le PCS sur le territoire de sa commune.

Le PCS de NEUWILLER est composé de quatre parties qui ont pour objectif de permettre au maire et ses équipes de gérer du mieux possible la survenue d'un risque sur le territoire.

Ces différentes sections reprenant les points essentiels permettant d'assurer la gestion d'une crise à l'échelle de la commune, sont les suivantes :

- l'identification des risques sur la commune
- l'organisation de la réponse communale
- le recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés
- les annexes

Le maire précise que le PCS devra être révisé régulièrement afin de rester opérationnel.

Vote :

Abstention		0
Favorable	Carmelo Milintenda, Christian Roller, Jean-Luc Morgen, Nicolas Escalin, Guillaume Kleinmann, Peter Schweizer, Yannick Schweizer, David Ueberschlag.	8
Non favorable	-	0

Le conseil municipal, après délibération, par 8 voix « pour » :

- Valide le Plan Communal de Sauvegarde tel que présenté.

9. Tour de table

Aucun sujet n'a été soulevé.

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la séance du 30 juin 2025**

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
3. Rapport des responsables de commissions
 - A. Monsieur l'adjoint Christian ROLLER
 - B. Monsieur l'adjoint Jean-Luc MORGEN
4. Rapport du maire
5. Rapport des délégués auprès de Saint-Louis Agglomération
6. Avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité :
changement d'opérateur
7. Subventions
8. Activation du plan communal de sauvegarde (PCS) et mise à jour du document d'information sur
les risques majeurs (DICRIM)
9. Tour de table

Nom et prénom	Qualité	Signature
MILINTENDA Carmelo	Maire	
MULLER Katia	Secrétaire de séance	